



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

LE PRÉSIDENT

Saint-Denis, le 4 septembre 2012

Nos réf. : DAQSS/SBPP - JLH/ML/mlt - 2012/89
Dossier suivi par le Dr Michel LAURENCE
Tél : 01 55 93 71 91

Messieurs les Présidents,

Je tenais à vous préciser que la recommandation de bonne pratique (RBP) intitulée : « L'infirmier diplômé d'état (IDE) seul face à une situation de détresse médicale » a été élaborée sous la seule responsabilité de la Société française de médecine d'urgence (SFMU).

En effet, pour ce travail, la SFMU avait demandé son inscription dans le cadre de l'attribution du label méthodologique de la Haute Autorité de Santé (HAS), qui permet, si la note de cadrage reçoit un avis favorable, de bénéficier d'un accompagnement méthodologique du service des bonnes pratiques professionnelles de la HAS. Or, le Comité de validation des recommandations de bonne pratique (CVR) de la HAS a donné un avis défavorable à cette note de cadrage et, en conséquence, aucun accompagnement méthodologique n'a été apporté à la société promotrice (information donnée dans le bilan d'activité de l'année 2010 du CVR disponible sur le site de la HAS). Cette RBP n'a pas fait l'objet d'une évaluation de la HAS et ne peut donc pas bénéficier de son label méthodologique.

Nous avons noté dans le texte de ces recommandations que la SFMU mentionne uniquement qu'elle a suivi la méthode des recommandations par consensus formalisé de la HAS, méthode qui est mise à la disposition des promoteurs de RBP sur notre site Internet.

La HAS n'a pas à l'heure actuelle pour mission de vérifier la qualité d'élaboration des RBP produites par les professionnels de santé en France et n'a pas autorité pour interdire celles qui ne répondraient pas aux critères de qualité préconisés par la HAS.

Je vous prie de croire, Messieurs les Présidents, en mes sentiments les meilleurs.


Professeur Jean-Luc CHAROUSSEAU

Monsieur le Docteur Sergio ALBARELLO
Président de la SEMSP
Monsieur le Professeur Denis SAFRAN
Président du Conseil Scientifique
Société Européenne de Médecine de Sapeurs-Pompiers
32, rue Bréguet
75011 PARIS

Secrétariat : Carmélie MONTES
Tél. : +33(0) 1 55 93 73 88 - Fax : +33(0) 1 55 93 73 90 c.montes@has-sante.fr

2 avenue du Stade de France - F 93218 Saint-Denis La Plaine CEDEX - Tél. : +33(0) 1 55 93 70 00 - Fax : +33(0) 1 55 93 74 00
www.has-sante.fr - N° SIRET : 110 000 445 00012 - code APE : 8411 Z